

222C1853
FR0010395681-FS0583

18 juillet 2022

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALTUR INVESTISSEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juillet 2022, la société par actions simplifiée Suffren Holding¹ a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, 18 juin 2022, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société ALTUR INVESTISSEMENT et détenir individuellement, à cette date, 2 685 772 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant 2 737 467 droits de vote, soit 63,63% du capital et 63,32% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la transmission universelle de patrimoine de la société Altur Holding (qui détenait 2 632 598 actions ALTUR INVESTISSEMENT) au profit de la société Suffren Holding, qui était associé unique d'Altur Holding. Par conséquent, Suffren Holding détient désormais directement la participation visée ci-dessous, au lieu et place d'une détention directe et indirecte, par l'intermédiaire de Altur Holding, préalablement à la transmission universelle de patrimoine précitée.

À cette occasion, M. François Lombard n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 18 juin 2022 et à ce jour, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 3 011 723 actions ALTUR INVESTISSEMENT représentant 3 063 418 droits de vote, soit 71,36% du capital et 70,86% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Suffren Holding ¹	2 685 772	63,63	2 737 467	63,32
François Lombard	16 743	0,40	16 743	0,39
Altur Participations ³	309 208	7,33	309 208	7,15
Total François Lombard	3 011 723	71,36	3 063 418	70,86

¹ Contrôlée par M. François Lombard et sa famille.

² Sur la base d'un capital composé de 4 220 683 actions ordinaires (les 604 915 actions de préférence de catégorie R - « ADPR » - sans droit de vote émises le 16 mars 2020 ayant été rachetées et annulées par la société le 12 mai 2022) représentant au plus 4 322 959 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Altur Participations est détenue à 84% par Suffren Holding et à 16% par des tiers et l'équipe de la société Altur Gestion (gérant de la société ALTUR INVESTISSEMENT).

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Suffren Holding représentée par M. François Lombard en qualité de président déclare que :

- Suffren Holding, associé unique de la société Altur Holding a réalisé une transmission universelle du patrimoine de cette dernière à son profit dans le cadre d'un reclassement interne, cette opération n'a donc nécessité aucun financement ;
- Suffren Holding agit seule ;
- Suffren Holding contrôle ALTUR INVESTISSEMENT au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
- Suffren Holding n'envisage pas de poursuivre des achats de titres d'ALTUR INVESTISSEMENT autrement que marginalement ;
- Suffren Holding souhaite accompagner ALTUR INVESTISSEMENT dans la poursuite de sa stratégie de création de valeur actionnariale. Elle n'envisage pas de procéder aux opérations listées à l'article L .223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers à l'exception des éventuelles opérations de reclassement interne au sein du groupe contrôlé par M. François LOMBARD et sa famille qui pourraient, le cas échéant, être dictées par des considérations de stratégie patrimoniale personnelle ;
- Suffren Holding ne détient aucun instrument financier ni n'est partie à aucun des accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du code de commerce ;
- Suffren Holding n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'ALTUR INVESTISSEMENT ;
- Suffren Holding n'envisage aucune modification de la composition du conseil de surveillance ou du gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT. »